



# L'ECHO d'APPEVILLE

Tant à l'échelon des communautés de communes, des communes et de la commune en 2016 des regroupements ou des adhésions ont été décidés, ils ne seront pas sans incidences sur les années à venir.

Même si nous n'en avons peut-être pas encore pleinement conscience, la création d'un grand Cherbourg et la mise en place au 1 janvier 2017 d'une communauté de communes englobant tout le nord cotentin et regroupant ainsi 180 000 habitants aura des conséquences sur l'évolution de notre territoire. Notre communauté de communes va devoir composer avec cette nouvelle collectivité qui va peser sur l'économie du département. Déjà à la communauté de la Baie du Cotentin, des voix s'élèvent pour demander le rattachement rapide de notre communauté de communes à ce grand territoire nouvellement créé. Il faudra alors repenser notre organisation locale pour répondre à des compétences qui nous seront restituées.

La commune par son adhésion au SIRP (syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) « les Trois Chênes », regroupant les communes d'Apperville, Auvers et Meautis, s'est engagée dans le financement de la construction d'un groupe scolaire à Auvers. En l'absence d'accord entre les communes d'Auvers, Baupte, Meautis et Apperville, la décision d'un regroupement à Auvers avait été tranchée par l'inspection académique début 2016. La commune de Baupte n'a pu l'accepter et s'est désolidarisée du projet, ce qui a amené la dissolution de l'ancien SIRP et la création d'un nouveau syndicat de regroupement scolaire le SIRP « les trois chênes ». La commune d'Apperville y a pris sa place. Bien sûr l'impact sur les finances communales ne va pas être négligeable, mais investir pour donner à ses enfants des locaux scolaires modernes avec un accès aux nouvelles technologies, est une priorité pour une collectivité. C'est avec cette volonté que vos élus ont accepté de s'engager dans ce projet et ainsi de redonner à Apperville une école, même si elle sera à Auvers.

C'est aussi en 2016 que nous avons dû nous pencher sur l'accessibilité de la Mairie, la salle communale et de l'église aux handicapés. Suite au diagnostic réalisé en début d'année des travaux ont été décidés, mais leur réalisation ne pourra intervenir qu'en 2017 si nous voulons obtenir des subventions. Des crédits ont cependant été inscrits au budget 2016 en prévision.

Pour l'église il reste disponible sur les dons reçus par la Fondation du Patrimoine une somme non négligeable. Pour ne pas prendre le risque de perdre ce financement nous étudions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles les travaux à réaliser en priorité. Il est évident que l'investissement de la commune sera limité au vu de notre engagement pris pour la construction du nouveau groupe scolaire. L'obtention de subventions substantielles sera la condition pour la réalisation de nouveaux travaux.

Pour cette nouvelle année à la commune nous avons déjà un chemin bien tracé. Nous aurons aussi en 2017 des choix électoraux décisifs à faire. Je ne peux que vous encourager à vous rendre aux urnes.

Je vous adresse maintenant mes meilleurs vœux pour 2017, que santé et réussite vous tiennent compagnie tout au long de cette nouvelle année et accompagnent votre famille et vos proches.

**Bonne année.**

Michel LEBLANC.

## ~Informations municipales~

### Budget.

#### Résultat 2015

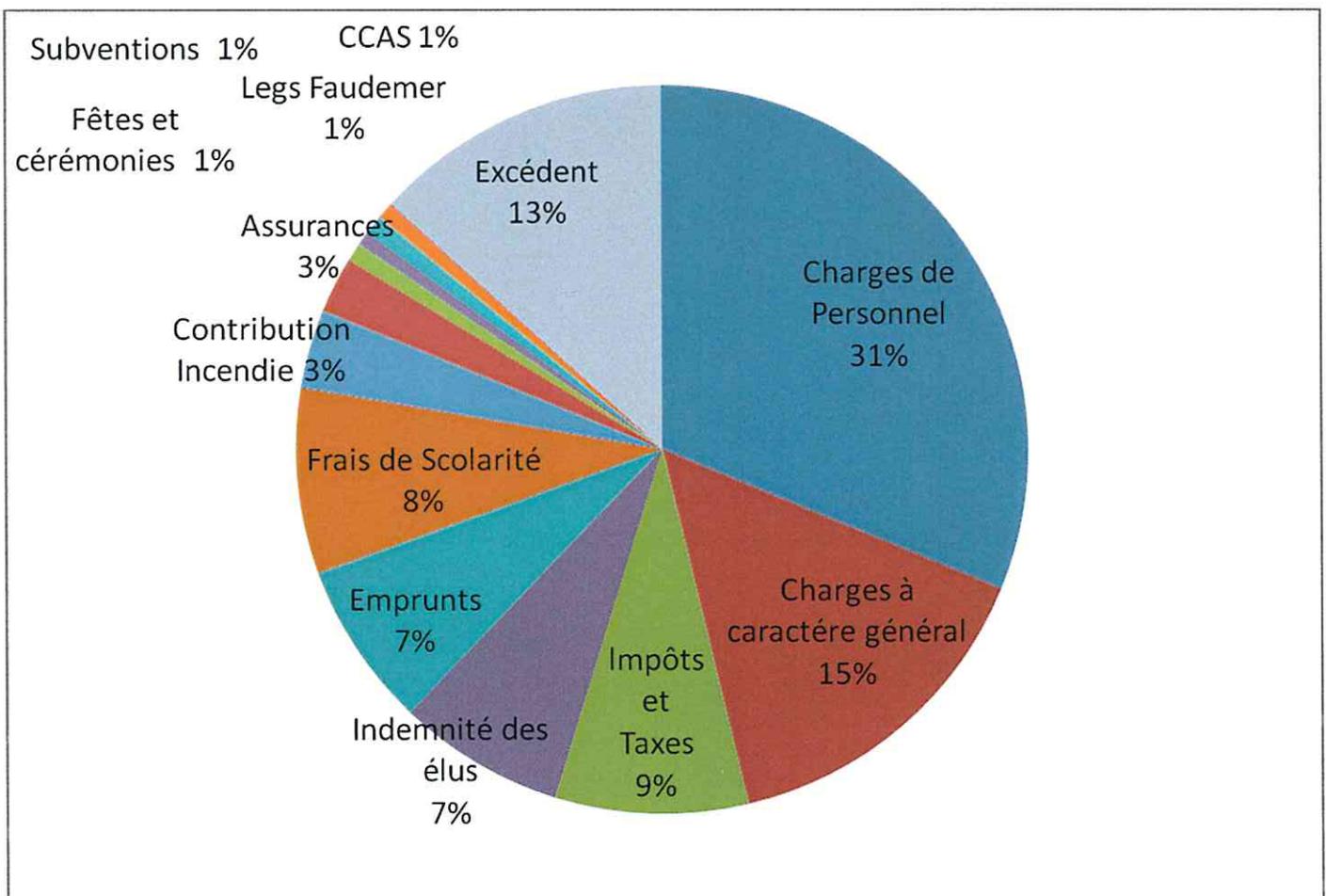
Il peut vous sembler étrange en ce début d'année 2017 de vous faire mention du résultat de l'année 2015 mais pour les communes la clôture de l'année 2016 ne sera effective que le 15 janvier.

En section de fonctionnement les dépenses se sont élevées à 185 523,44€ pour des recettes perçues à hauteur de 203 904,26€. La commune a donc dégagé en fonctionnement un excédent de 18 380,82€. Ce résultat est à corriger car nous avons dû honorer en 2015 en dépenses le reliquat des frais de scolarité de l'année 2014 et le décalage de la prime attribuée aux marais gérés en estive qui avait été versée fin décembre 2014 et n'a pu être redistribuée qu'en 2015. Ces réajustements faits nous pouvons estimer l'excédent dégagé en fonctionnement en 2015 à 27 000€.

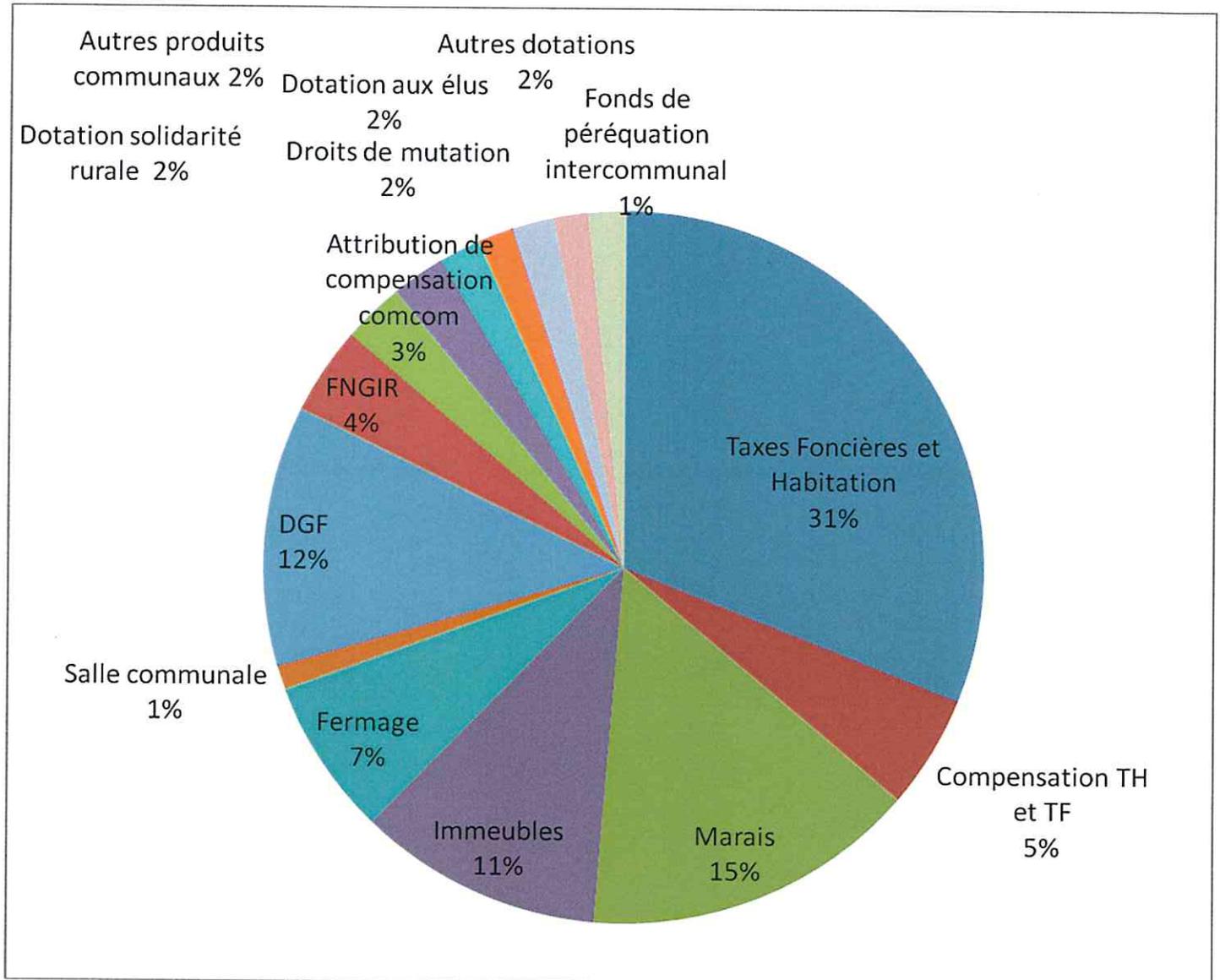
La section de fonctionnement est l'élément déterminant du budget d'une collectivité et sa capacité à dégager un excédent lui permet de financer ses investissements.

Vous trouverez ci-dessous deux graphiques sous forme de « camemberts » qui vous donneront un aperçu de la répartition des dépenses de fonctionnement sur une année et l'origine de nos recettes.

#### REPARTITION DE DEPENSES



## ORIGINE DES RECETTES 2015

**BUDGET 2016.**

Le cumul de l'excédent existant au 31 décembre 2014 avec l'excédent de fonctionnement réalisé en 2015 a permis, après prise en compte des factures restant à honorer en investissement, de disposer d'un excédent de 75 000€ au 1 janvier 2016.

Cette année encore nous avons dû faire face à la diminution de la dotation de l'état, la commune a perçu en 2016 au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 16 628€ contre 21 529€ perçus en 2015.

C'est avec la volonté de garder une provision suffisante et de maintenir les taux des impôts locaux que le budget a été construit et les investissements retenus.

Une nouvelle provision de 2000€ a été inscrite au budget pour faire face à d'éventuels impayés.

**Investissements retenus en 2016 :**

- Travaux pour rendre accessible aux handicapés la Mairie, l'église, le cimetière et la salle communale 20 000,00 € TTC.

- Travaux sur le logement du presbytère 3 240,00€ TTC.
- Travaux sur l'église 72 000,00€ TTC avec des subventions et participations attendues à 52 500,00 €.
- Restauration de mobilier 1 600,00 € TTC.
- Remplacement de la tondeuse 1 399€ TTC.

Sur tous ces travaux la commune se verra rembourser l'année suivant leur réalisation de 98,4% de la TVA. Par exemple pour l'église sur 72 000€ la commune retouchera au titre du fond de compensation de la TVA la somme de 11 548€.

**Rappel des taux qui restent inchangés.**

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	9,81%	9,81%
Taxes foncières sur les propriétés bâties	13,45%	13,45%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	29,82%	29,82%

**Vote des subventions.**

- |   |          |   |                 |
|---|----------|---|-----------------|
| - Anciens combattants d'Appeville :         | 50,00 €  | - Association pour le développement des Soins palliatifs (ASPNC) Valognes : | 50,00 €         |
| - Association des parents d'élèves du RPI : | 160,00 € | - Coup d'Pouce du marais Carentan :   | 50,00 €         |
| - Centre François BACLESSE à Caen :         | 100,00 € | - Verdun 1916 :   | 50,00 €         |
| - Ligue contre le cancer de la Manche:      | 100,00 € | - Adhésion au fonds de solidarité départemental pour le logement            | 0,60€ /habitant |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers:             | 100,00 € | - Adhésion au fonds départemental d'aide aux jeunes                         | 0,23€ /habitant |
| - Association des donneurs de sang:         | 75,00 €  |   |                 |
| - Jeunes sapeurs pompiers:                  | 100,00 € |   |                 |
| - Les restaurants du cœur Saint-Lô :        | 125,00 € |   |                 |

**Vente de terrains au lotissement.**

Madame Patricia BAGOT a acheté le terrain loti sous le numéro 7

Monsieur et Madame Sébastien et Ludivine GUERET ont acheté le terrain loti sous le numéro 9.

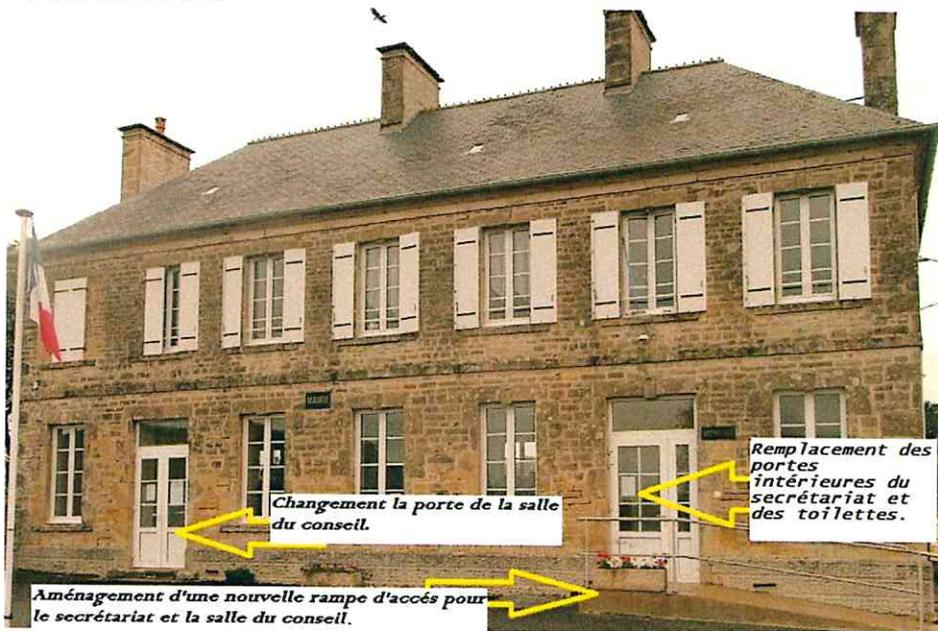


## Les Bâtiments communaux.

### Travaux à effectuer dans le cadre de la loi d'accessibilité.

En janvier conformément à la loi handicap un diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été réalisé. Si le diagnostic a été pris en charge par la communauté de communes, les travaux relèvent de la commune.

#### A la mairie.



Plusieurs travaux ont été demandés :

Réaménagement de la rampe d'accès avec un prolongement jusqu'à la salle du conseil.

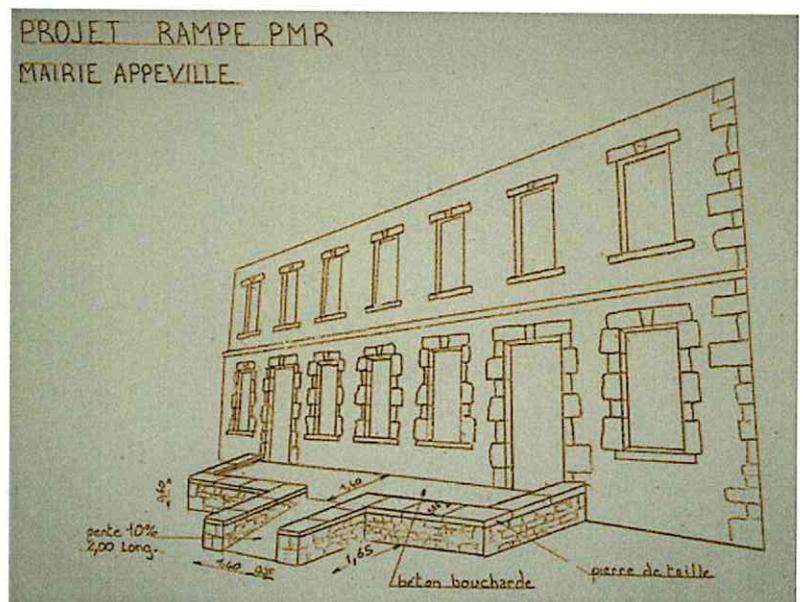
Remplacement de la porte extérieure de la salle du conseil et des portes intérieures du secrétariat et des toilettes.

Il faudra aussi aménager une place de parking avec un cheminement permettant l'accessibilité à la rampe d'accès.

Une nouvelle rampe va être aménagée par la SARL LETERRIER BATIMENT d'Orglandes pour un montant de 7 426,20€ TTC.

Pour le remplacement des portes, l'entreprise AGNES d'Etienville a été retenue pour un montant de 2 537,58€ TTC.

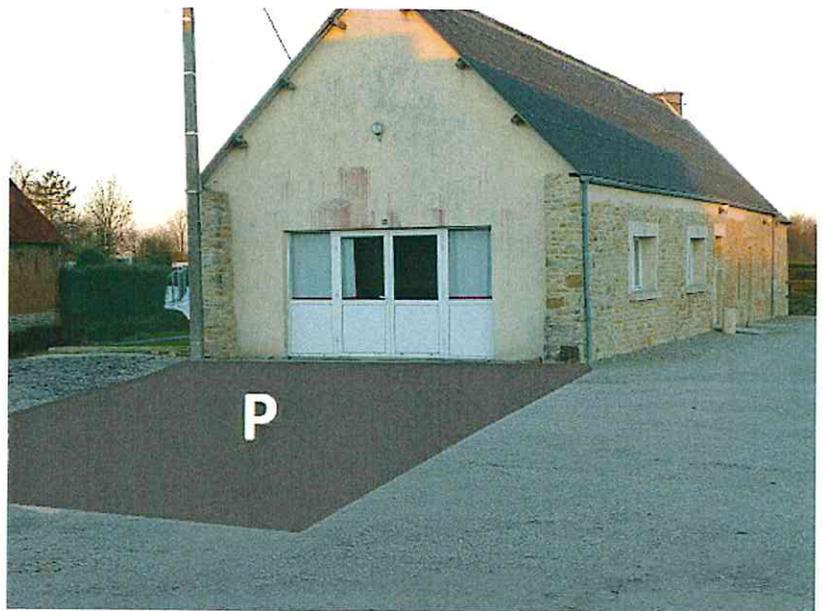
Il est prévu de profiter de la nécessité de créer une place de parking avec un cheminement pour refaire la cour de la mairie.



## A la salle communale

Il nous est demandé de réaliser devant l'entrée principale une place de parking réservée aux handicapés suffisamment grande pour permettre la circulation en fauteuil roulant.

Le devis de l'entreprise DUVAL de Baupte pour un montant de 2 690,40 € TTC a été retenu pour sa réalisation.



## A l'église:

Plusieurs problèmes ont été relevés et demanderaient des aménagements particuliers.

Mais au vu de son peu de fréquentation et des oppositions émises par l'architecte des bâtiments de France à la réalisation de certains aménagements, une dérogation est possible et va être demandée.

Le coût de l'ensemble des travaux à réaliser à la Mairie et à la salle communale est estimé à 27 000€ TTC. Une subvention a été sollicitée auprès de notre député Monsieur Stéphane Travers. Il a répondu favorablement et nous a octroyé la somme de 5000€ sur sa réserve parlementaire. En 2016 20 000€ avaient d'ores et déjà été inscrits au budget pour financer cette mise aux normes.

## Au logement du presbytère changement de locataires et travaux.

Mme Laura Houyvet et Monsieur Renaud LEMAIRE sont depuis le mois de juillet les nouveaux occupants du logement ouest du presbytère (N° 12). Monsieur Anthony THIEBOT et Mme Claudia MAZONNA les locataires précédents avaient donné leur congé en mai.



Depuis 2010 ce logement a été régulièrement objet de travaux, on peut citer :

- Pose d'un parquet flottant sur tout l'étage.
- Remplacement de la douche par une baignoire.
- Remplacement de la robinetterie de la cuisine et du mécanisme des toilettes.
- Remplacement de tous les radiateurs électriques.
- Pose d'un portail et d'une clôture extérieure.
- Remplacement de la crémone de la porte d'entrée.
- Remplacement de la VMC.

En 2016, la porte d'entrée a été remplacée pour un coût de 3238,40€ TTC.

## Un architecte a été recruté pour l'église

Pour poursuivre les travaux de restauration de l'église même à rythme modéré la commune est dans l'obligation de recourir aux services d'un architecte du patrimoine. Cet architecte aura pour première mission de préparer une demande de permis d'autorisation de travaux auprès de la Direction des Affaires Culturelles. Ce permis accordé la commune pourra réaliser les travaux sur plusieurs années. Sa mission suivante sera la préparation des appels d'offre des travaux décidés et d'en surveiller leur réalisation.

Nous avons recruté pour ces missions Madame Héléna Coudray, ses honoraires seront de 2 120€ HT pour l'avant projet et le dépôt d'autorisation et de 9% pour la préparation et suivi de chantier.

Nous avons budgétisé 72 000€ TTC en 2016. Cette somme est prévue pour financer les honoraires d'architecte, les travaux d'évacuation des eaux pluviales et le remplacement de gouttières. Pour l'instant les services de la DRAC nous ont assuré que nous devrions bénéficier de subventions et nous pourrions compter sur les dons reçus par la Fondation de Patrimoine pour la restauration de l'église d'Appeville. Le montant de ces aides a été estimé à 52 000€ et la commune se verra rembourser 11 548€ au titre du fonds de compensation de la TVA. Le reste à charge pour la commune sera alors de 8452€.

Avant de déposer une demande de travaux nous avons du faire plusieurs sondages autour de l'église afin de vérifier l'existence éventuelle d'un drainage. Ces sondages ont été réalisés sous le contrôle d'un archéologue de la DRAC. Aucun drainage récent n'a été découvert, il a cependant été mis à jour les restes d'un très ancien caniveau en pierre à l'extrémité Nord de la Nef. Il faudra en tenir compte pour les travaux futurs.



### **Au marais le nombre de pensionnaires ne faiblit pas.**

La fréquentation du marais communal géré en estive continue de se maintenir. Cette année vingt et un éleveurs, parmi eux quatre Appevillais, ont mis 276 bovins et 37 chevaux.

Les tarifs des droits de pâturage ont été maintenus à :

- 90€ pour un bovin.
- 129€ pour un cheval.
- 106€ pour un poney.



## A quoi sert ce tube dans le marais.

Le Bureau de Recherche Géologique et Minière a fait la demande d'une occupation temporaire du domaine public dans le cadre du suivi d'un piézomètre. La zone occupée concerne les 5m<sup>2</sup> situés autour du piézomètre implanté à l'entrée du marais communal de la Picotière.

**Un piézomètre** : est un forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe. Ce niveau qui varie avec l'exploitation nous renseigne sur la capacité de production de la nappe.



## Les aménagements touristiques à la Picotière sont en place.

Les aménagements touristiques prévus à la Picotière ont été installés en début d'année.



Vue de la table d'orientation.

Ces équipements ont été financés sur le budget d'investissement 2015. Le coût résiduel pour la commune a été de 1 155,16€.

**Toujours du mobilier à sauvegarder à l'église.**

Depuis quelques années nous nous efforçons de sauvegarder le mobilier inscrit de l'église, héritage de nos prédécesseurs. En faisant appel à plusieurs financements plusieurs éléments de ce mobilier ont ou vont être restaurés. L'impact sur les finances de la commune sera inférieur à 1000€.



Il a été décidé de sauvegarder l'armoire Louis XIII de la sacristie.

Sa restauration a été confiée à l'EURL Bresson pour un montant de 999,42€ TTC.

A son retour l'armoire sera exposée dans la salle du conseil.

L'EURL Besson a restauré le tabernacle de la chapelle pour un montant de 546€ TTC.

Cette restauration a été financée en totalité par l'Association du Patrimoine d'Appeville.

Ce mobilier va être réinstallé dans la chapelle Nord.



La possibilité d'obtenir une subvention du conseil départemental et le financement du reste à charge par un prélèvement sur les dons versés à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église, va permettre de financer en totalité la restauration du maître-autel du chœur.

Monsieur Philippe DELAROCHE effectuera les travaux de menuiserie pour 1 909,92€HT.

Madame J.M.D HUE réalisera les travaux de dorure pour 4 773,00€ HT.



## Convention d'élagage.

Comme en 2015 nous avons répondu favorablement à des demandes de communes voisines qui nous ont sollicités pour assurer l'élagage de leurs routes.

Jean Laisné au commande de la débroussailleuse communale a donc assuré pour le compte de la commune nouvelle de Picauville l'entretien annuel des talus de la voirie d'Houtteville. Il est aussi intervenu sur la commune d'Auvers en septembre pour répondre à une demande exceptionnelle. Leur entrepreneur pour des raisons de santé ne pouvait assurer l'entretien d'automne.

La mutualisation de nos moyens avec d'autres communes permet d'amortir le coût de notre matériel sans pour autant le solliciter au-delà de ses capacités.

## ~Rappels~

### **Elagage toujours...**

Les problèmes d'élagage des haies en limite des voies publiques et des chemins ruraux persistent. L'obligation de procéder à ces élagages devrait bientôt être renforcée par une loi qui permettrait aux gestionnaires des lignes téléphoniques de faire effectuer ces travaux et d'en facturer le coût aux propriétaires. C'est probablement la solution pour permettre à nos concitoyens d'avoir des liaisons téléphoniques correctes.

### **Démarchage.**

Dernièrement encore des habitants de la commune ont encore été victimes de démarcheurs. Ces derniers suite à un contrôle « soi-disant » obligatoire de l'isolation de l'habitation d'appevillais ont tenté de leur faire signer des devis de travaux. Je vous engage encore à la plus grande prudence lorsque vous êtes sollicités pour des contrôles divers et à avertir la mairie de ces démarchages.

### **Site internet.**

« Appeville.com » le site internet de la commune s'est enrichi d'un calendrier des locations de la salle communale et d'un plan des terres et marais communaux.

### **Salle communale.**

Rappel des tarifs de location :

- **140€** le week-end en période estivale (16 mai au 31 septembre).

- **155€** le week-end en période hivernale (Du 01 octobre au 15 mai).

Un calendrier des locations est consultable sur le site internet de la commune rubrique service/salle communale. Il permet de connaître les WE vacants cependant les réservations se font toujours à la mairie.

### **Chasse dans les marais communaux.**

Les chasseurs ne résidant pas à Appeville doivent faire l'acquisition d'une carte pour chasser dans les marais communaux. Cette carte n'autorise que la chasse au gibier d'eau le temps de la période légale d'ouverture. Ces cartes sont en vente chez Monsieur Daniel DUGAY épicier à Baupte.

- autorisation à la journée 5,00 €.

- autorisation à l'année 40,00 €.

Un plan des marais communaux est consultable sur le site internet de la commune à la rubrique vie communale/pêche et chasse.

## ~Les événements communaux~

### Le repas des aînés.



Le 7 octobre s'est tenu le repas des anciens. Cette année nous étions moins nombreux autour de la table. Des soucis de santé de plusieurs de nos anciens expliquent en partie cette diminution. C'est donc à 33 convives que nous avons partagé dans la bonne humeur le repas préparé par la boucherie Dominique Lepoitevin de La Haye du Puits, le dessert a été livré par le boulanger de Baupte.

**Le 15 décembre  
Monsieur Jean  
Laisné a reçu la  
médaille régionale  
départementale,  
communale échelon  
vermeil.**

Juste récompense pour Jean qui pendant ces trente années a assuré avec sérieux et compétences de multiples tâches au service de la commune d'Apperville.



Jean, Chantal son épouse, le personnel communal et les membres du conseil municipal.

## Arbre de Noël.

Le samedi 16 décembre 12 enfants et leurs parents ont participé au goûter de Noël organisé par la municipalité. Seul un bon tiers des enfants était présent sur les 28 enfants invités. Chacun est reparti avec un livre et des chocolats, pour les enfants absents ils peuvent toujours retirer leur cadeau qui les attend à la mairie.



La « Maison de Jeunes » a offert une place de cinéma aux enfants.

## ~Dates à retenir~

La présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal aux Appevillaises et Appevillais est fixée au **samedi 21 janvier 2017 à 15h30** à la salle communale.

## ~Le carnet de la Commune~

### Naissances :

- Malone LEMAIRE le 2 décembre 2016.
- Enzo GISLARD le 4 décembre 2016.

### Décès :

- Louise-Marie AUVRAY le 20 mai 2016.
- David COMRIE le 21 septembre 2016.
- Armand HASLEY le 14 novembre 2016.

## ~Le mot des Associations~

## La Maison des Jeunes.

Plusieurs manifestations vous ont été proposées en 2016.

# APPEVILLE

Le dimanche 1 mai 2016

## VIDE GRENIERS Et VIDE JARDINS

Emplacements gratuits pour les exposants.  
Restauration sur place: Grillades /buvette.

Renseignements : au 06 10 26 61 70

Au vide grenier les exposants étaient au rendez vous et ils sont repartis pour le plus grand nombre satisfaits de leur journée.

La fréquentation au pique nique de la Picotière a été plus faible cette année, la concurrence était rude ce 26 juin.

A l'apéro concert nous aurions pu attendre plus de participants, une publicité tardive peut en être l'explication. Les orchestres nous ont gratifiés d'une musique de qualité et le public a apprécié la soirée.

### En 2017,

Le 19 mars nous projetons d'organiser un méchoui à la salle communale, bien sur il faudra que le nombre d'inscrits soit suffisant.

Le 27 mai 2017 nous organiserons un vide-greniers nocturne suivi d'un apéro concert.

Nous proposerons le 25 juin de nouveau un pique nique au bord du marais.

Pour tout savoir sur ces événements : « <https://www.facebook.com/Lamaisondesjeunesappeville/> »

**Manger au bord des Marais**  
**APPEVILLE**

**Le 26 juin 2016**  
**à 12h30**

**Pique-Nique de La Picotière**  
(apporter son pique-nique)

**Le matin pour les courageux, randonnée découverte des marais de 6 kms**  
**Départ à 10h de la Picotière**  
(chaussures adaptées)  
**Pour la randonnée inscriptions au 06 27 58 65 90**

Manifestation organisée par « la Maison des Jeunes »

Pour les enfants mise à disposition d'une structure gonflable.  
Repas sous tente - Buvette - Vente de crêpes et de gâteaux.  
Possibilité de griller sur place.

**Appeville**  
**27 Aout - 19h00**  
**Apéro Concert**  
**The Mash Farrow's**

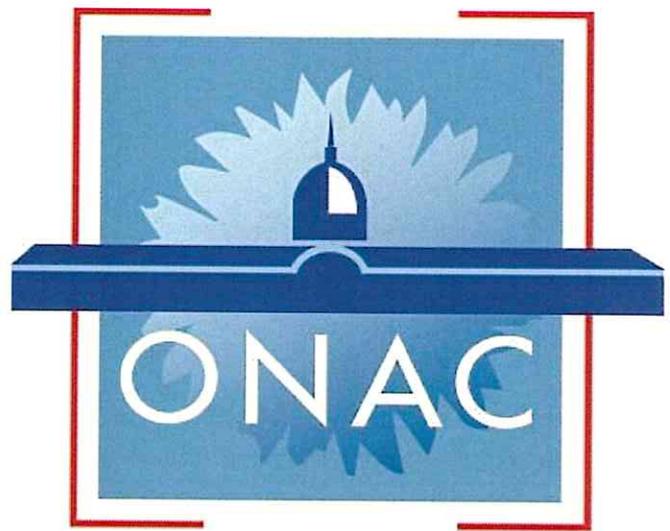
Restauration sur place  
[www.facebook.com/themashfarrow's](http://www.facebook.com/themashfarrow's)

## Les Anciens combattants.

L'association des anciens combattants d'Appeville voit années après années son nombre d'adhérents diminuer. Monsieur René Blondel son trésorier souffrant a du interrompre son activité.

Monsieur Charles AUVRAY néanmoins s'est activé toute cette année pour maintenir la présence des Appevillais aux cérémonies organisées à Appeville et dans les communes voisines où nous sommes invités. Malgré tout il lui devient difficile d'assurer le port du drapeau lors de ces manifestations. L'association est donc à la recherche d'un porte drapeau parmi les Appevillais et Appevillaises.

En fin d'année l'association a financé la pose de plaques nominatives sur les monuments funéraires de deux soldats tués lors de la première guerre mondiale (inhumés à droite du monument aux morts). Ces deux sépultures devenaient très difficilement identifiables et c'est à juste titre qu'un appevillais s'en était inquiété.



*mémoire et solidarité*

## Association du Patrimoine d'Appeville.

Appeville bénéficie d'un riche patrimoine : son église bien évidemment, ses multiples constructions en pierres, souvent issues de carrières locales, ses fermes manoirs avec présence de colombier. Il nous faut citer également toutes les habitations à usage d'exploitations agricoles avec leurs dépendances et toutes ces maisons jadis habitées par les nombreux artisans et journaliers qui peuplaient la commune. On n'oubliera pas les deux écoles dont une devenue mairie et la seconde maison d'habitation, les deux presbytères, car la commune comptait deux prêtres, l'église bénéficiant d'un double patronage : celui des abbayes de Lessay et de Mortain.

Les marais, les chemins ruraux (nos chasses ou « caches » en patois), les lavoirs, les haies sont notre patrimoine commun. Il participe à la qualité de notre cadre de vie. Il représente un enjeu de mémoire, un enjeu économique et un enjeu touristique qu'il serait regrettable de ne pas mettre en valeur à une époque de recherche de repères identitaires.

Il nous faut prendre garde à ce qu'Appeville ne devienne une « cité dortoir » alors que le monde rural est en pleine mutation ; on ne dénombre plus que quelques fermes en activité alors qu'il en existait une quarantaine il y a 60 ans. Du fait de leurs activités agricoles les habitants avaient alors une bonne connaissance de leur territoire.

Il est désormais important que la population beaucoup moins homogène, devenue étonnamment cosmopolite se réapproprie cette connaissance.

C'est un des objectifs de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Appeville.

Pour ce faire nous prévoyons en mai 2017 de participer à « pierres en lumière » manifestation organisée conjointement par la Fondation du Patrimoine et le Département de la Manche. Nous souhaitons organiser un circuit avec mise en lumière du patrimoine appevillais.

Nous essaierons également d'être présents au salon du patrimoine qui aura lieu les 8 et 9 juillet 2017 au haras national de Saint Lo, manifestation organisée par l'AAPM Association des Acteurs du patrimoine de la Manche.

Ne passons pas à côté de notre patrimoine rural, héritage légué par les précédentes générations, fruit de leurs savoir faire et de leur mode de vie.

Bonne année 2017

La Présidente Geneviève Testa.